

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 1 décembre 2022

CP2022_12_38
id. 6688

Le 1 décembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE, première Vice-Présidente du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING, M. VAISSIERES

Sont représentés :

M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme SARDEING), M. WEILL (pouvoir à Mme NEGRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS
AU TITRE DE LA PROMOTION ET L'ATTRACTIVITÉ
TOURISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

La stratégie de développement de la promotion et de l'attractivité touristique du département de Tarn-et-Garonne se décline au travers de son patrimoine naturel, culturel et sa gastronomie, ancrés dans une forte identité agricole.

L'agriculture, l'artisanat et les traditions qui y sont liées, ont façonné la culture, les paysages du territoire rural tarn-et-garonnais qui fondent l'âme et le caractère du département, traditionnelle terre d'accueil. C'est pourquoi, l'agence de développement touristique de Tarn-et-Garonne (Tarn-et-Garonne Tourisme) les a érigés en axes forts de sa communication, conformément aux orientations définies dans son plan d'actions 2019 voté par l'Assemblée départementale. Celui-ci prévoit, en effet, que « Tarn-et-Garonne tourisme valorisera les productions et les filières de l'agro-tourisme dans le cadre d'opérations de promotion du département » et que « les thématiques de l'œnotourisme, des vergers, et les productions sous signe de qualité, ainsi que la gastronomie seront mises à l'honneur dans l'ensemble des manifestations organisées par Tarn-et-Garonne tourisme ».

D'autre part, l'annexe de la convention adoptée avec la Région, en application de l'article 94-4 de la loi NOTRe, et concernant laquelle le Département a délibéré le 28 juin 2017, stipule que "dans le cadre de sa compétence tourisme, le Département favorise les projets agro-touristiques et œnotouristiques" et "il soutient les manifestations et les événements qui participent à la promotion du territoire départemental et de ses composantes".

Ce positionnement s'inscrit également dans le cadre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs et plus particulièrement dans l'action n° 16 intitulée « développer l'agrotourisme et l'œnotourisme » qui a vertu à conforter l'attractivité touristique du département. Cette action poursuit l'objectif de "faire profiter les territoires de la notoriété des produits", notamment par l'aide à la réalisation d'événements.

C'est dans ce cadre que le Département soutient un grand nombre de manifestations qui animent les terroirs tarn-et-garonnais, lesquelles reposent sur l'activité et le dynamisme d'associations ou d'organismes publics. Elles attirent tant le public local que les touristes.

Par délibération de l'Assemblée départementale du 14 février 2022, il a été réaffirmé la volonté de la collectivité de soutenir ces associations au titre de la promotion du département et de sa valorisation touristique, par le vote d'une nouvelle autorisation d'engagement.

Après avis de la dixième commission « économie, emploi, insertion, tourisme », la commission permanente a délégué de compétence pour statuer sur les demandes de subventions départementales présentées dans les tableaux joints en annexe.

La situation des lignes budgétaires s’y rapportant sera la suivante :

Autorisation d’engagement global 2022 (AAGT).....	181 710 €
Programme P029 Opération O001 Enveloppe E15	
<u>Engagement antérieur à ce jour :</u>	
- associations privées (natana 2920-6574 SF 94).....	136 228 €
- organismes publics (natana 2899-65737 SF 94).....	13 460 €
- communes (natana 2894-65734 SF 94).....	0 €
<u>Engagement à la présente commission :</u>	
- associations privées (natana 2920-6574 SF 94).....	3 556 €
- organismes publics (natana 2899-65737 SF 94).....	0 €
- promotion départementale communes (natana 2894-65734 SF 94).....	400 €
Reste disponible.....	28 066 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république et notamment son article 94-4,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 14 février 2022 portant l’élaboration du schéma départemental du tourisme 2022-2027,

Vu la convention signée avec la Région Occitanie, relative au développement économique pour les secteurs de l’agriculture, halieutique, de la forêt et de l’agroalimentaire, le 11 septembre 2017,

Vu l'avis de la 10^{ème} commission « économie, emploi, insertion, tourisme »,

Considérant que les demandes de subventions déposées s'inscrivent dans le cadre d'évènements qui participent à la promotion du territoire départemental en matière de tourisme,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les modalités susvisées et au titre de la politique en faveur du soutien et de la promotion et de l'attractivité touristique du département, l'attribution des subventions départementales d'un montant total de 3 956 € à verser aux associations et à la commune, listées en annexe, soit :
 - 3 556 € pour les manifestations organisées par des associations,
 - 400 € pour la manifestation organisée par une commune,

- Précise que les crédits correspondants seront prélevés sur la ligne budgétaire Programme P029 Opération O001 Enveloppe E15 :
 - associations privées : natana 2920-6574 SF 94,
 - et promotion départementale communes : natana 2894-65734 SF 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Marie-Claude NEGRE